

**Pays : COTE D'IVOIRE**

**Date de soumission: 29 octobre 2012**

## **Rapport national en vue de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

### **NOTE INTRODUCTIVE**

Cette formule simplifiée de rapport a été préparée en réponse à la demande formulée dans la Résolution « Les forêts au service des populations » adoptée lors de la neuvième session du Forum en février 2011<sup>1</sup>. En conséquence, le Forum a demandé au Secrétariat du FNUF d'élaborer une formule simplifiée pour l'établissement des rapports, en consultation avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, aux fins d'instaurer un système simple, volontaire, national d'établissement de rapports pour la dixième session du Forum traitant de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (ci-après l'instrument relatif aux forêts)<sup>2</sup> et le traitement équilibré des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

Cette formule simplifiée pour l'établissement des rapports est le fruit des consultations des membres du Groupe de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts sur la rationalisation des rapports sur les forêts. Par ailleurs, le Secrétariat du FNUF et la FAO ont consulté de nombreux représentants gouvernementaux et experts internationaux à propos de cette formule et de son contenu. Ces consultations ont été menées par le biais de cinq ateliers régionaux de renforcement des capacités<sup>3</sup> avec la participation des coordonnateurs nationaux du FNUF et du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales. Au total près de 136 experts nationaux et internationaux de 78 pays et cinq organisations internationales ont participé à ces ateliers, qui ont par ailleurs tiré profit des quatre projets pilotes sur la mise en œuvre de l'instrument relatif aux forêts menés actuellement par la FAO au Ghana, Libéria, Nicaragua et aux Philippines.

Cette formule simplifiée vient en complément des rapports établis au titre d'autres processus et vise tout particulièrement à identifier les lacunes critiques des systèmes de rapports nationaux et internationaux ainsi que les questions insuffisamment couvertes par les autres processus de rapport, telles que le financement des forêts et les contributions de la forêt à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle permettra de mieux mesurer les progrès réalisés dans tous les domaines liés à l'instrument relatif aux forêts et à ses objectifs d'ensemble.

La formule simplifiée pour l'établissement des rapports a été élaborée de manière à réduire la charge des multiples exercices de rapport supportée par les pays. A cet égard, elle prend en compte les informations qualitatives et quantitatives déjà fournies par les pays pour les évaluations des ressources forestières 2005 et 2010 de la FAO<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Forum des Nations Unies sur les forêts, Rapport sur les travaux de la neuvième session (1er mai 2009 et 24 janvier au 4 février 2011) 2011\_E/2011/42\_E/CN.18/2011/20, Page 15)

<http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/261/58/pdf/N1126158.pdf?OpenElement>

<sup>2</sup> Forum des Nations Unies sur les forêts, Rapport sur les travaux de la septième session (24 février 2006 et 16-27 avril 2007)\_E/2007/42, E/CN.18/2007/8

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/349/32/PDF/N0734932.pdf?OpenElement>

<sup>3</sup> Les ateliers tenus à Bangkok, Thaïlande (10-12 octobre 2011), Nairobi, Kenya (13-15 décembre 2011), Accra, Ghana (6-8 février 2012), Beyrouth, Liban (11-13 avril 2012) et Santiago, Chili (18-20 avril 2012) étaient conjointement organisés par le Secrétariat du FNUF et la FAO.

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/forestry/fra/67090/fr/>

## ORIENTATIONS POUR LA PRÉPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX

Cette formule simplifiée pour l'établissement des rapports se compose de trois parties :

- I. L'instrument relatif aux forêts
- II. Les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts
- III. La contribution des forêts à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'instrument relatif aux forêts couvre un vaste éventail de questions dépassant largement le cadre de la forêt. Sa mise en œuvre nécessite une coopération étroite entre les diverses autorités. De ce fait, la préparation des rapports nationaux peut supposer la mise en place d'une coopération entre les institutions et les ministères, par exemple ceux de l'environnement, du développement économique, des finances, de l'agriculture, de la santé et de la statistique, et notamment avec les coordonnateurs nationaux du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, du mécanisme d'élaboration de critères et d'indicateurs de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et des processus de Rio, si nécessaire.

Pour l'établissement du rapport, veuillez noter les points suivants :

- Les champs comportant des indicateurs du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales sont surlignés en gris. Ces données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du programme susmentionné ;
- Si l'information pour une question spécifique n'existe pas, veuillez indiquer ND (non disponible) ou NP (non pertinent) mais ne laissez pas le champ vide – toutes les réponses aux questions contenues dans ce formulaire sont importantes et permettront au Forum d'analyser les progrès, d'identifier les lacunes et les besoins dans la mise en œuvre de l'instrument relatif aux forêts, y compris les données manquantes, et de trouver des façons et des moyens d'y remédier;
- Certaines des questions comportent une partie descriptive. Nous encourageons les pays à remplir ces parties et à faire état des informations contextuelles en complément des chiffres demandés ou des réponses du type « oui » ou « non ». Cependant, les réponses devraient être succinctes [maximum 250 caractères] pour rester dans des limites raisonnables au niveau de l'analyse ;
- Le rapport national devrait être soumis en anglais, français ou espagnol. Pour faciliter les échanges d'expérience, les pays sont également invités à présenter, au besoin, une traduction en langue anglaise du résumé de leur rapport.
- Les rapports nationaux sont à transmettre au Secrétariat du FNUF avant le **30 septembre 2012**. Il est conseillé de procéder à la soumission des rapports avant cette échéance, aux fins de faciliter la préparation des analyses et des synthèses à établir pour la dixième session du Forum ;
- Les États membres sont aimablement priés de remettre la copie originale signée de leur rapport, accompagnée d'un courrier officiel de l'institution/du Ministère concerné, par voie postale ou électronique, à l'adresse ci-dessous. Des copies électroniques devraient être disponibles en format de traitement de texte, et la copie numérisée de la lettre officielle ainsi que les éléments graphiques fournis sous forme de fichiers séparés.

Forum des Nations Unies sur les forêts  
Email : [unff@un.org](mailto:unff@un.org)  
Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts  
Département des affaires économiques et sociales  
One UN Plaza DC1-Room 1256  
New York, NY 10017  
Tel : 1 212-963-3401, Fax : 1 917-367-3186

## Informations générales

### Chef de l'agence forestière

|             |  |
|-------------|--|
| Nom :       | Bouéka NABO Clément  |
| Titre :     | Ministre des Eaux et Forêts  |
| Adresse :   | Cité Administrative Tour D 19 <sup>ème</sup> Etage – 20 BP 650 Abidjan 20 Côte d'Ivoire  |
| Téléphone : | (225) 20 21 70 67 / 20 21 94 06  |
| Fax :       | (225) 20 21 42 74  |
| Courriel :  | <a href="mailto:mapelorne@yahoo.fr">mapelorne@yahoo.fr</a> ou <a href="mailto:pierremarie.lorne@egouv.ci">pierremarie.lorne@egouv.ci</a> |

### Coordonnateur national pour le FNUF (A remplir si différent de la personne ci-dessus)

|             |  |
|-------------|--|
| Nom :       | KADIO Adjumane Aimé  |
| Titre :     | Conseiller Technique du Ministre des Eaux et Forêts  |
| Adresse :   | Cité Administrative Tour D 19 <sup>ème</sup> Etage - 20 BP 650 Abidjan 20 Côte d'Ivoire  |
| Téléphone : | (225) 05 07 19 94 / 07 49 29 40  |
| Fax :       | (225) 20 39 23 08  |
| Courriel :  | <a href="mailto:Kadio.aime@Gmail.com">Kadio.aime@Gmail.com</a> ou <a href="mailto:adjumane.kadio@egouv.ci">adjumane.kadio@egouv.ci</a> |

### Personne à contacter au sujet du rapport national si ce n'est pas le coordonnateur national

|             |   |
|-------------|---|
| Nom :       | GOUESSE Aidara Lanciné  |
| Titre :     | Directeur de Cabinet – Ministère des Eaux et Forêts                                     |
| Adresse :   | Cité Administrative Tour D 19 <sup>ème</sup> Etage - 20 BP 650 Abidjan 20 Côte d'Ivoire |
| Téléphone : | (225) 20 21 70 67   |
| Fax :       | (225) 20 21 42 74   |
| Courriel :  | <a href="mailto:Aidara.gouesse@egouv.ci">Aidara.gouesse@egouv.ci</a>                    |

#### **Abréviations dans le questionnaire/modèle :**

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FLEGT : Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux

OIBT : Organisation internationale des bois tropicaux

OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement

ND : Données non disponibles

APD : Aide publique au développement

ONU : Organisation des Nations Unies

FNUF : Forum des Nations Unies sur les forêts

**PARTIE I : L'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts (instrument relatif aux forêts)<sup>5</sup>**

|   |   |
|---|---|
| <b>Modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts</b> | <p>L'instrument relatif aux forêts a été subdivisé en cinq modules transversaux et huit modules thématiques pour en faciliter la consultation<sup>6</sup> :</p> <p>1A : Renforcement de l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts<br/> 1B : Financement de la gestion durable des forêts<br/> 1C : Création de capacités et transfert de technologies<br/> 1D : Participation des parties prenantes<br/> 1E : Renforcement de la coopération internationale</p> <p>2A : Application de la législation forestière et gouvernance<br/> 2B : Commerce international des produits forestiers<br/> 2C : Protection des forêts<br/> 2D : Science et recherche<br/> 2E : Sensibilisation et éducation du public<br/> 2F : Secteur et industrie privés<br/> 2G : Communautés autochtones et locales<br/> 2H : Suivi, évaluation et établissement des rapports</p> <p>Les données fournies à propos des modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts serviront également à l'évaluation des progrès dans la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (Qs 33-49).</p> |
|---|---|

**1A : Renforcement de l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts**

1. Existe-t-il une déclaration de politique générale sur les forêts de portée nationale ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales<sup>7</sup> (T14 – Cadre politique et juridique)

Il existe un Plan Directeur Forestier (PDF) 1988-2015 qui a été mis en œuvre à travers différents projets. Son évaluation en 1998 a permis au Gouvernement de constater que malgré les progrès réels enregistrés, les résultats restaient insuffisants par rapport aux ambitions du PDF. En septembre 1999, le Gouvernement a adopté une lettre de déclaration de politique forestière pour réorienter les objectifs du PDF. A la suite des événements que la Côte d'Ivoire a vécus durant cette dernière décennie, le Ministère en charge des forêts, a revu en 2010, avec l'appui du Programme des Nations pour le Développement (UNDP), son document de politique forestière pour définir un programme sur la période 2010-2015.

2. Existe-t-il un programme forestier national ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T14 - Cadre politique et juridique)

Le programme forestier national 2010-2015, qui couvre les dernières années du Plan Directeur Forestier, a fixé des orientations pour la gestion de la ressource ligneuse et faunique, les activités de conservation, la gouvernance dans le secteur, la formation et la recherche, le système de financement pérenne du développement forestier, le suivi et l'évaluation des résultats.

- |  |          |     |
|--|----------|-----|
| 3. Disposez-vous de mécanismes/processus interinstitutionnels de coopération intersectorielle pour parvenir à une gestion forestière durable ? | Oui<br>X | Non |
|--|----------|-----|

Dans l'affirmative, quels sont les secteurs activement impliqués :

|             |   |
|-------------|---|
| Agriculture | X |
|-------------|---|

<sup>5</sup> <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/469/66/PDF/N0746966.pdf?OpenElement>

<sup>6</sup> E.CN.18/2009/2, pp 4-5 (<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/240/38/PDF/N0924038.pdf?OpenElement>)

<sup>7</sup> [http://countrystat.org/for/cont/inctables/pageid/8\\_mega/fr](http://countrystat.org/for/cont/inctables/pageid/8_mega/fr)

|   |   |     |
|---|---|-----|
| Changement climatique   | X   |     |
| Énergie   | X   |     |
| Tourisme  | X   |     |
| Eau   | X   |     |
| Autres :  | Environnement et Développement durable  |     |
| <p>Veillez décrire les mécanismes/ processus interinstitutionnels de coopération intersectorielle (maximum 250 mots).<br/> Les études menées dans le cadre de l'identification du Projet National d'Investissement Agricole (PNIA) ont montré que ce sont les filières igname, manioc et banane plantain d'une part et les produits sylvicoles d'autres part qui présentent les plus grands potentiels d'augmentation des revenus agricoles et de réduction de la pauvreté. Elles ont permis d'initier un projet regroupant l'agriculture, les ressources forestières et les ressources halieutiques et de mettre en place une plate forme de discussion et de collaboration interinstitutionnelles.<br/> Au niveau du mécanisme REDD+, il est mis en place par décret deux organes interinstitutionnel et intersectoriel de discussion et de décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Comité National REDD+ présidé par la Primature, comprend un représentant de la Présidence de la République, des ministères en charge des forêts, de l'environnement, de l'agriculture et des Finances, un représentant des organismes de développement des forêts, de l'agricole, de la planification et de la recherche scientifique et de la société civile. Il définit les orientations et les directives du processus, assure le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD+ et de mettre en place un Fonds national REDD+ et fixer les modalités de gestion et de redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD+.</li> <li>- Le Comité technique interministériel, comprenant un représentant de chaque ministère technique des secteurs de forêt, agriculture, environnement, planification, énergie, infrastructures et finance, définit les orientations et les politiques, de planification et d'harmonisation des politiques sectorielles...proposés pour adoption au Comité National.</li> </ul> |   |     |
| 4. Vos programmes forestiers nationaux et les politiques et stratégies pertinentes contribuent-ils à l'élimination de la pauvreté ?   | Oui<br>X  | Non |
| Si oui, veuillez préciser :   |   |     |
| Les programmes forestiers nationaux ont été révisés afin d'inclure des mesures et des ressources spécifiques en vue d'éradiquer la pauvreté.  | Ces mesures portent sur :<br>-L'accès des paysans à la propriété de l'arbre et à la gestion de la ressource ligneuse ;<br>-L'association des populations riveraines des forêts classées et des aires protégées aux travaux rémunérés et aux opérations de gestion et de valorisation du patrimoine de biodiversité en assurant un service rémunéré de protection de l'environnement naturel.<br>-le développement de micro-projets au profit des populations riveraines, principalement les jeunes et les femmes. Au niveau de la Faune il est prévu la création d'une centaine de ferme privée d'élevage de gibier d'ici 2015.<br><i>Le Plan de développement de la Zone Périphérique des Parcs Nationaux et réserves</i> qui inscrit le patrimoine dans son environnement socio-économique et culturel afin de lui garantir sa pérennité.<br>La promotion de l'écotourisme qui permettra d'offrir des emplois aux jeunes<br>- L'allocation aux collectivités villageoises (les travaux d'intérêt général, TIG) et la contribution au développement rural payée sur la base de l'exploitation dans le domaine rural. |     |
| Les stratégies et plans nationaux d'élimination de la pauvreté ou équivalents ont été révisés afin d'y intégrer la gestion forestière durable.  | Du fait du potentiel élevé des produits sylvicoles pour la réduction de la pauvreté, la gestion durable des forêts a été intégrée au Programme National d'Investissement Agricole dont l'objectif est de ramené le taux de pauvreté de à  |     |

|   |     |     |
|---|-----|-----|
| <p>Veillez décrire les actions ou mesures spécifiques prises pour éradiquer la pauvreté et leurs effets (maximum 250 mots).<br/>         La participation des populations riveraines aux travaux forestiers, à la surveillance des forêts classées et des Parcs Nationaux permettent de leur distribuer directement chaque année, plus de six millions de \$ US. De même les contributions au développement rural tirées de l'exploitation des forêts et versées annuellement aux régions, s'élèvent à près de 2,5 millions de \$ US qui sont investis dans les infrastructures sociales (centres de santé, écoles, routes, adduction d'eau potable etc...). La réalisation de micro-projets au profit des populations autour des forêts, ont permis d'installer des jeunes éleveurs de gibiers, des associations de femmes de productrices de champignons comestibles, des producteurs de miel et de charbon de bois etc...Ces micro-projets qui les occupent soit à plein temps soit à temps partiel, leur rapportent des revenus substantiels.</p> <p>Ces différentes actions ont contribué à l'amélioration du cadre de vie globale des populations concernées mais également à l'accroissement des revenus des personnes et des familles impliquées dans les travaux et projets.</p> |     |     |
| 5. L'instrument relatif aux forêts a-t-il été traduit dans la (les) langue(s) officielle(s)/locale(s) de votre pays ?   | Oui | Non |
|   |     | X   |
| <p>Veillez énumérer la ou les langues dans lesquelles l'instrument relatif aux forêts a été traduit.</p> <p>Néant</p>   |     |     |
| <p><b>1B : Financement de la gestion durable des forêts</b> : l'évaluation de ce module thématique sera menée sur la base des données fournies au titre de l'Objectif d'ensemble 4 relatifs aux forêts (Q. 43-49).</p>  |     |     |
| <p><b>1C : Création de capacités et transfert de technologies</b></p>   |     |     |
| <p>6. Quel est le nombre total de personnes travaillant dans le secteur forestier (1 000 personnes-années) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T13 – Emploi).<br/>         Le secteur forestier en Côte d'Ivoire emploi plus de 40 000 personnes.</p>  |     |     |
| <p>7. Quel est le nombre total de personnes travaillant dans les institutions forestières publiques ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T15 – Cadre institutionnel).<br/>         Nombre de personnes travaillant dans les institutions forestières publiques (administration publique, développement forestier et recherche forestière) environ 3 100 personnes.</p>  |     |     |
| Votre pays dispose-t-il des capacités et de la technologie adéquate pour mettre en œuvre la gestion forestière durable ?  | Oui | Non |
|   | X   |     |
| <p>Dans le cas contraire, veuillez décrire les principaux défis, y compris les besoins prioritaires sur les plans institutionnel et technologique et les domaines de connaissances qui suscitent des inquiétudes particulières (maximum 250 mots).</p>  |     |     |
| 8. Votre pays participe-t-il à des transferts de technologie liée à la gestion forestière durable ?   | Oui | Non |
|   |     | X   |
| <p>Dans l'affirmative, votre pays est-il donateur ou récipiendaire de technologie en matière de gestion forestière durable ?</p>  |     |     |
| Pays donateur   |     |     |
| Pays récipiendaire  | X   |     |
| <p>Décrivez la nature, la source et la cible de ces transferts de technologie (maximum 250 mots).</p>   |     |     |
| 9. Existe-t-il des mesures d'incitation visant à promouvoir l'amélioration des technologies pour la gestion forestière durable ?  | Oui | Non |
|   |     | X   |
| <p>Dans l'affirmative, veuillez cocher les réponses adéquates :</p>   |     |     |
| Prêts à faible taux d'intérêt   |     |     |
| Exonérations fiscales   |     |     |
| Subventions   |     |     |

|  |  |     |
|--|--|-----|
| Participation à des programmes de certification des meilleures pratiques de gestion forestière durable améliorant l'accès aux marchés  | La Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus FLEGT depuis 2010. Elle a exécuté la sensibilisation des acteurs et mène actuellement des actions pour la préparation aux négociations d'un Accord de Partenariat Volontaire. |     |
| <p>Autres ; veuillez préciser (maximum 250 mots) :</p> <p>Les Processus FLEGT et REDD+ dans lesquels est engagée la Côte d'Ivoire comporte un fort aspect de création de capacité et de transfert de technologie. L'information est suffisamment développée auprès des parties prenantes impliquées dans les processus pour les amener au même niveau de compréhension que les autres acteurs.</p> <p>L'élaboration d'un guide de chaîne de traçabilité consensuel conduite actuellement au du FLEGT, contribue à l'information et à la formation des acteurs. Ce processus permettra donc une bonne application des normes de gestion durable de la forêt.</p> <p>Au niveau du REDD+, le développement d'un système national de surveillance des forêts permettra de renforcer les capacités au plan national particulièrement en matière de système de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification (S &amp; MNV).</p>  |  |     |
| <b>1D : Participation des parties prenantes</b>  |  |     |
| 10. Votre pays dispose-t-il de programmes pour impliquer les parties prenantes dans la formulation, la planification et la mise en œuvre de la politique de gestion forestière durable ? Dans l'affirmative, veuillez préciser les niveaux :   | Oui  | Non |
|  | X  |     |
| National   | X  |     |
| Sous-national  | X  |     |
| Local  |  |     |
| <p>Décrivez les processus de participation du public à la gestion forestière durable, en précisant les mécanismes existants et les parties prenantes impliquées (maximum 250 mots).</p> <p>Depuis octobre 2004, a été créé le forum de concertation des parties prenantes, appelé Groupe National de Travail de Côte d'Ivoire (GNT-CI) pour la gestion durable des forêts et la certification forestière. Il est composé de cinq parties prenantes à nombre égal, de représentants dont ceux du Gouvernement, ceux de la Communauté Scientifique et Technique, ceux des Opérateurs Economiques du secteur forestier, ceux des Organisations Non Gouvernementales nationales œuvrant dans le domaine de la conservation de la forêt et de l'environnement, et enfin ceux de l'ensemble, constitué des communautés locales, des populations et des travailleurs forestiers.</p> <p>Le GNT-CI s'est attelé à doter le pays de Principes, Critères et Indicateurs (PCI) pour la gestion durable des divers types de forêts en adaptant les PCI définis dans le cadre de l'Organisation Africaine du Bois (OAB) au contexte ivoirien. Il a également effectué des tests de traçabilité sur les produits forestiers et a participé activement aux travaux ayant conduit à la proposition d'une nouvelle loi forestière.</p> <p>Au cours de ces deux dernières années, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans les processus FLEGT et REDD+ qui impliquent toutes les parties prenantes (administration, Société civile, secteur privé, structures de formation...) dans les prises de décisions et dans la mise en œuvre des programmes.</p> |  |     |
| <b>1E : Renforcement de la coopération internationale</b>  |  |     |
| 11. Votre pays est-il engagé dans une coopération internationale en matière de gestion forestière durable ? Si oui, veuillez préciser le type de coopération :   | Oui  | Non |
|  | X  |     |
| Nord-Sud   | X  |     |
| Sud-Sud  | X  |     |
| Triangulaire   | X  |     |
| Autre :  |  |     |
| <p>Veuillez citer des exemples, en décrivant les principaux objectifs et éléments de cette coopération (maximum 250 mots).</p> <p>La Côte d'Ivoire bénéficie du soutien du programme d'Appui ACP-FLEGT pour la réalisation des séances d'information et de sensibilisation mais aussi pour la « préparation aux négociations d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) ».</p> <p>Au niveau des activités du REDD+, la Côte d'Ivoire bénéficie de l'appui de la FAO et du programme ONU-REDD avec l'appui</p>   |  |     |

financier du PNUD et du PNUE pour la réalisation du « projet d'appui au processus REDD+ en Côte d'Ivoire par la préparation de la mise en place d'un système de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification (S&MNV) » avec des actions pilotes comme :

- Une étude sur les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- La démonstration d'un inventaire carbone forestier ;
- Une étude d'évaluation de la couverture et de la perte du couvert forestier ;
- Le développement d'un système national de surveillance des forêts pour renforcer les capacités nationales en matière REDD+ et de S&MNV et mobiliser des fonds supplémentaires pour la poursuite des activités.

Au niveau sous régional, la Côte d'Ivoire participe avec les Etats membres du Fleuve Mano et la CEDEAO à l'élaboration de plan de convergence des politiques en matière de gestion des ressources naturelles.

L'Etat de Côte d'Ivoire est membre de l'Organisation Africaine du Bois (OAB) et de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et bénéficie de leur appui pour la gestion durable des forêts.

12. Dans quel domaine votre pays souhaite-t-il un renforcement de la coopération internationale :

|  |   |
|--|---|
| Forêts et changement climatique                                  | X |
| Forêts et biodiversité   | X |
| Évaluation des services écosystémiques assurés par les forêts    | X |
| Questions socio-économiques, y compris les moyens de subsistance | X |
| Dégradation et réhabilitation des forêts                         | X |

Autres ; veuillez énumérer :

**2A : Application de la législation forestière et gouvernance**

13. Existe-t-il une législation (loi ou code) relative aux forêts de portée nationale ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T14 Cadre politique et juridique).

La loi n° 65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier ;

La loi n° 65-225 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse telle que modifiée par la loi n°94-442 du 16 août 1994 ;

La loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves ;

La loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;

La loi n°98-750 du 23 décembre 1998 portant régime foncier rural qui consacre le droit coutumier des communautés rurales sur la terre.

La loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau.

|   |     |     |
|---|-----|-----|
| 14. Depuis l'adoption de l'instrument relatif aux forêts en 2007, des mesures ont-elles été prises pour améliorer la législation forestière, à renforcer son application et à promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux à l'appui de la gestion durable des forêts ? | Oui | Non |
|   | X   |     |
| 15. Votre pays est-il partie à des accords/partenariats internationaux pour lutter contre le trafic illicite international de produits forestiers, y compris le bois, la faune sauvage et d'autres ressources biologiques de la forêt ?                                       | Oui | Non |
|   | X   |     |

Dans l'affirmative, votre pays est-il donateur ou récipiendaire d'actions de renforcement de capacités visant à combattre les pratiques illégales liées à la forêt ?

La Côte d'Ivoire est récipiendaire. Elle reçoit l'appui de pays de l'Union Européenne dans le cadre du processus FLEGT pour conduire des études sur la traçabilité des produits forestiers et d'organismes internationaux comme la FAO, le PNUD, le PNUE...

Au niveau de la faune, la Côte d'Ivoire est membre de la CITES et du Consortium International de lutte contre la Criminalité liée aux espèces sauvages... Elle a mis en œuvre ces dernières années avec le soutien financier de l'IFAN, un projet pour le démantèlement des marchés de vente de l'Ivoire.

La loi sur la chasse et la gestion de la faune est en cours de révision pour intégrer toutes les notions de gestion durable.

|                    |   |
|--------------------|---|
| Pays donateur      |   |
| Pays récipiendaire | X |



Veillez décrire les principales mesures prises récemment pour renforcer l'application de la loi et la gouvernance en matière de forêts dans votre pays (maximum 250 mots).

Le nouveau code forestier prend en compte les nouvelles exigences de protection et de gestion des ressources forestières proclamées au plan international et intégrées dans la politique nationale de gestion durable des ressources forestières de sorte à rendre le cadre juridique et institutionnel du secteur forestier plus opérationnel et mieux adapté aux nouvelles orientations. Elle introduit de nouvelles règles adaptées au contexte de gestion écologiquement rationnelle des forêts tropicales et intègre toutes les dimensions socio-économique, éducative, touristique, scientifique et environnementale des forêts à travers une classification fondée, d'une part, sur le domaine forestier classé et, d'autre part, sur le domaine forestier protégé. Les dispositions relatives à l'aménagement et à la reconstitution forestière ont été renforcées par l'obligation de gérer les forêts sur la base d'un plan d'aménagement adopté par le Ministère en charge des forêts. Un mécanisme de financement durable des forêts est institué par la création d'un fonds forestier alimenté par des taxes parafiscales. Des mesures sont prises pour le renforcement de l'encadrement et l'appui du développement forestier dans le domaine rural.

La loi n° 65-225 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse telle que modifiée par la loi n°94-442 du 16 août 1994, a également été révisée en vue d'introduire des mesures de gestion plus rationnelle de la ressource.

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans les processus FLEGT et REDD+ et mène des activités permettant de montrer l'origine légale des produits exploités dans les forêts.

## 2B : Commerce international des produits forestiers

| 16. Votre pays participe-t-il au commerce international des produits forestiers ? Dans l'affirmative, veuillez fournir une estimation de la valeur marchande (1000 dollars des États-Unis) : | Oui         |      | Non         |         |
|--|-------------|------|-------------|---------|
|  | X           |      |             |         |
|  | Importation |      | Exportation |         |
|  | 2007        | 2011 | 2007        | 2011    |
| Bois et produits dérivés   | NP          | NP   | 315 717     | 117 910 |
| Bois de feu  | NP          | NP   | ND          | ND      |
| 17. Votre pays fait-il commerce de produits forestiers non ligneux ? Dans l'affirmative, veuillez énumérer les principaux produits et fournir une estimation de la valeur marchande :        | Oui         | X    | Non         |         |
|  | Importation |      | Exportation |         |
|  | 2007        | 2011 | 2007        | 2011    |
|  |             |      |             |         |
|  | NP          | NP   | ND          | ND      |

Veillez décrire les principales mesures prises récemment pour développer le commerce international des produits forestiers dans votre pays (maximum 250 mots).

De nombreuses usines rencontrent de plus en plus, des difficultés d'approvisionnement en grumes. L'une des mesures prises vise à encourager la modernisation des installations et plus particulièrement la création des ateliers de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation afin d'accroître la valeur ajoutée des produits de transformation. Des mesures ont été prises au niveau de l'administration en vue d'un allègement de la pression fiscale sur les industries du bois : pour leur permettre de développer leurs activités. La possibilité a été accordée à ces industries pour payer en plusieurs tranches leurs taxes et impôts sur l'année. Des conditions plus favorables leur ont été faites au niveau des tarifs d'électricité.

Un ensemble de mesures s'inscrivant dans le plan national d'industrialisation est envisagée afin de d'assurer une transformation plus poussée du bois et des produits issus de la forêt. L'interdiction de l'exportation de bois issu de plantation sous forme de grumes va pousser les industries du bois à améliorer leurs équipements et de mieux valoriser la ressource.

L'engagement de la Côte d'Ivoire dans le processus FLEGT vise à assurer un accès plus vaste de ses produits forestiers au marché international.

## 2C : Protection des forêts

18. Superficie forestière (1000 hectares) affectée à la conservation de la biodiversité ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 3 – Désignation et gestion des forêts).

2 500 ha (dont 2 100 000 ha Parcs Nationaux et Réserves et environ 400 000 ha de séries de Protection en forêts classées).

|   |      |      |
|---|------|------|
| <p>19. Superficie forestière (1000 hectares) dans des aires protégées ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 3 – Désignation et gestion des forêts).</p> <p>6 300 ha dont Parcs nationaux et Réserves : 2 100 ha et Forêts classées : 4 200 ha</p>  |      |      |
| <p>Veillez décrire les actions significatives en rapport avec la protection des forêts, prises depuis 2007 (maximum 250 mots). Le Gouvernement a renforcé le cadre réglementaire en prenant des lois ou des décisions en vue d'une gestion durable et la protection des forêts. Les lois relatives à la gestion forestière et à la gestion de la faune ont été révisées afin d'impliquer davantage les populations riveraines et la société civile dans la mise en œuvre des programmes. Le décret n° 86-378 du 04 juillet 1986, portant création d'un Secrétariat Permanent du Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse (CNDLFB) a été revu pour définir un nouveau cadre de fonctionnement propice à la protection des forêts. La participation des populations riveraines aux travaux et à la surveillance des forêts leur permettant de tirer des revenus directement de la forêt et les encourage à participer activement à la protection de ces forêts. Le développement de micro-projets au profit des jeunes et des groupements de féminins autour des forêts vise le même objectif. Une partie des revenus de l'exploitation forestière est reversée aux Comités locaux de gestion des périmètres d'exploitation forestière pour encourager leur participation à la préservation des forêts. La sensibilisation des populations aux effets néfastes du changement climatique dus à la déforestation et de la dégradation forestière et leur impact sur les cultures agricoles et le cadre de vie concoure à la conservation des forêts. Le développement récent de programmes intersectoriel et interinstitutionnel, impliquant l'agriculture, la forêt, l'environnement et l'élevage devrait avoir un impact positif sur la protection des forêts.</p> |      |      |
| <b>2D : Science et recherche</b>  |      |      |
| 20. Quel est le budget global (1000 dollars des États-Unis) alloué à la recherche sur les questions forestières ?   | 2007 | 2011 |
|   | 986  | 833  |
| 21. Veuillez préciser les sources de ces financements :   | 2007 | 2011 |
| Secteur public  | 340  | 320  |
| Industrie privée  | ND   | ND   |
| Coopération bilatérale  | ND   | ND   |
| Coopération multilatérale   | 646  | 513  |
| <p>Autres ; veuillez décrire (maximum 250 mots).</p> <p>Depuis la réforme de la recherche agronomique en 1996, la structure de recherche agronomique a disparu et les programmes de recherche forestière ne sont plus exécutés par une Institution de Recherche. La recherche forestière est depuis cette époque menée par le développement forestier à partir essentiellement de projets de recherche développement financés en grande partie par des donateurs extérieurs. Certains travaux de recherche sont conduits dans des laboratoires et centres de recherches rattachés aux universités soit à partir de contrat de recherche les liant au développement forestier. Cette situation ne permet pas au développement forestier de disposer régulièrement de données scientifiques sur la forêt ivoirienne pour orienter ses programmes et fournir les éléments de réponses nécessaires à la prise de décisions. La recherche réalisée dans universités restent largement tributaire des financements apportés par le développement forestier. L'apport de l'Etat est insignifiant. Ces travaux sont donc réalisés de façon ponctuelle et ne résultent pas d'une planification cohérente avec des objectifs clairement définis sur le moyen et long terme. De nombreux domaines d'activités du secteur forestier ne sont pas soutenus par la recherche scientifique pour favoriser un développement harmonieux basé sur des connaissances éprouvées.</p>   |      |      |
| 22. Votre pays dispose-t-il d'un ou de plusieurs instituts chargés de promouvoir le développement et l'application des innovations scientifiques et technologiques pour la gestion forestière durable ?   | Oui  | Non  |
|   |      | X    |
| Dans l'affirmative, disposent-ils de programmes de vulgarisation visant à promouvoir l'utilisation de ces innovations scientifiques et technologiques auprès des propriétaires forestiers, des communautés locales et autochtones et d'autres parties prenantes ?   | Oui  | Non  |
|   |      | X    |
| Combien de personnes des groupes suivants ont été touchées par ces programmes de vulgarisation ?  | 2007 | 2011 |

|   |  |     |
|---|--|-----|
| Propriétaires forestiers  | NP   | ND  |
| Communautés locales   | ND   | ND  |
| Secteur privé   | ND   | ND  |
| Communautés autochtones   | NP   | NP  |
| <b>2E : Sensibilisation et éducation du public</b>  |  |     |
| 23. Diplômes d'étudiants de l'enseignement forestier : les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 16 – Formation et recherche). Pour l'année 2012 |  |     |
| Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un master ès sciences ou équivalent ? 24  |  |     |
| Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un bachelor ès sciences ou équivalent ? 36  |  |     |
| Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études techniques ? 75  |  |     |
| Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts ayant obtenu un master en sciences ou équivalent ? 10%  |  |     |
| Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts ayant obtenu un bachelor en sciences ou équivalent ? 10%  |  |     |
| Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts titulaires d'un certificat ou diplôme d'études techniques ? 18%   |  |     |
| 24. Votre pays a-t-il organisé des activités et événements spéciaux à l'appui de l'Année internationale des forêts ?  | Oui  | Non |
|   |  | X   |
| Dans l'affirmative, veuillez les décrire (maximum 250 mots).  |  |     |
| 1. Votre pays a-t-il pris des mesures destinées à sensibiliser le public à l'instrument relatif aux forêts et à l'importance des avantages fournis par les forêts et leur gestion durable ?   |  | X   |
| Dans l'affirmative, quelles sont les approches utilisées ?  |  |     |
| Publications, telles que des brochures, des opuscules, des dépliants, des affiches, etc.  | Des brochures et des dépliants ont été produits dans le cadre de la mise en œuvre des processus FLEGT et REDD+ pour informer le publique et les parties prenantes.   |     |
| Réunions avec le grand public afin de l'informer des avantages fournis par les forêts à la société  | Sept (7) réunions d'information ont été officiellement organisées pour le FLEGT ; Depuis l'admission de la Côte d'Ivoire au Programme ONU-REDD en 2011, plusieurs réunions et trois (3) séminaires ont été organisées pour discuter du programme de travail et lancer les activités du projet.   |     |
| Réunions avec des parties prenantes des secteurs privé et public afin de les informer des avantages de la gestion forestière durable  | Dans le cadre du processus FLEGT des réunions ont été organisées avec toutes les parties prenantes à la gestion forestière, secteurs privé et publique pour les sensibiliser largement et harmoniser les vues sur la gestion durable de la forêt.<br>La Société de Développement des Forêts, institution en charge du développement forestier en Côte d'Ivoire organise régulièrement des réunions de sensibilisation à l'endroit des populations riveraines des forêts classées. Des réunions impliquant les opérateurs du secteur privé bénéficiant de concessions forestières, sont organisées. |     |

Autres; veuillez décrire (maximum 100 mots).  
 Le ministère en charge des forêts organise chaque année une réunion en début d'année pour échanger avec les opérateurs privé sur l'exploitation, tirer les enseignements de l'année précédente et livrer un message pour la bonne gestion.  
 Au niveau des organismes de gestion des forêts protégées, La Société de Développement des Forêts (SODEFOR) pour les forêts classées et l'Office Ivoirien pour les Parcs et Réserves (OIPR), des cadres de concertation avec les parties prenantes sont mis en place : les Commissions Paysans-Forêts. Elles sont présidées par le responsable local de l'administration territoriale et regroupe toutes les personnes qui ont un intérêt pour la forêt considérée.  
 Le comité de lutte contre les feux de brousse également tient des réunions d'information et de sensibilisation à l'approche de la saison sèche.

**2F : Secteur et industrie privés**

|   |     |     |
|---|-----|-----|
| 2. Existe-t-il des mécanismes de participation des parties prenantes en appui de la gestion forestière durable engageant le secteur et l'industrie privés ? | Oui | Non |
|   | X   |     |
| 3. Avec vous établi ou renforcé des partenariats public-privé pour faire progresser la gestion forestière durable ?   | Oui | Non |
|   | X   |     |

Dans l'affirmative, veuillez décrire (maximum 250 mots).

Veuillez décrire les mécanismes et leurs fonctions. Quel est le rôle concret joué par le secteur et l'industrie privés dans la promotion de l'instrument relatif aux forêts et la gestion durable des forêts? (maximum 250 mots).  
 Le secteur privé bénéficie de concessions forestières qu'il gère en partenariat avec la structure nationale chargée de la gestion des forêts de l'Etat (SODEFOR). Ces forêts sont dotées de plan d'aménagement et de plan de gestion rédigés par la SODEFOR et adopté par le Ministère chargé des forêts. Les sociétés privées bénéficiaires des conventions de gestion sont chargées de la mise en œuvre du plan d'Aménagement de la forêt. Elles disposent de leur personnel et de leurs moyens de travail et la SODEFOR réalise le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre. La révision des plans d'aménagement incombe au privé gestionnaire de la forêt.  
 Au niveau de l'exploitation forestière, les industries du bois sont responsabilisées pour la justification de l'origine légale du bois utilisé dans les usines et la traçabilité de ce produit. Ces entreprises sont sensibilisées à une valorisation plus poussée du bois par l'installation des unités de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation mais aussi par l'utilisation d'outils et de méthodes permettant d'obtenir les meilleurs rendements. Elles bénéficient des dispositions prévues au niveau de la fiscalité pour encourager l'investissement.

**2G : Communautés autochtones et locales**

|  |     |     |
|--|-----|-----|
| 1. Les droits d'occupation et d'utilisation des terres forestières publiques par des communautés et peuples autochtones sont-ils reconnus par la loi ? | Oui | Non |
|  |     | X   |

Veuillez décrire comment ces droits sont reconnus et appliqués (maximum 250 mots).

|  |     |     |
|--|-----|-----|
| 2. Les communautés locales et les peuples autochtones bénéficient-ils des biens et services produits par les forêts ? <sup>8</sup> | Oui | Non |
|  | X   |     |

Veuillez en décrire le fonctionnement (maximum 250 mots).  
 Les communautés locales sont associées à la gestion des forêts se trouvant dans leur zone. Elles bénéficient de contrats de travaux forestiers qui leur procurent des revenus et elles sont également rémunérées dans le cadre de la surveillance et de la lutte contre les incendies de forêts. Une part des revenus tirés de l'exploitation forestière est reversée chaque année aux Comités départementaux de suivi de la gestion des périmètres d'exploitation forestière.  
 Le code forestier garantit aux populations riveraines des forêts, le droit d'usage qu'elles peuvent exercer individuellement ou collectivement pour satisfaire leurs besoins domestiques. Ce droit d'usage s'étend à des forêts sous convention et les produits

<sup>8</sup> Les politiques de partage des avantages pour la gestion des ressources forestières varient selon les pays. Dans les régimes de politique nationale imposant des permis délivrés par l'autorité en charge des forêts, les avantages peuvent inclure des paiements au titre de la protection, de la régénération et de la plantation de forêts ; des paiements pour services écosystémiques ; la récolte des produits forestiers non ligneux, le bois sec et les arbres morts ; et la récolte sélective de bois, entre autres.

|  |        |        |
|--|--------|--------|
| prélevés ne font l'objet d'aucune redevance ou taxe.   |        |        |
| 3. Les connaissances et pratiques traditionnelles liées aux forêts sont elles employées dans la gestion, la planification et l'utilisation des forêts ?  | Oui    | Non    |
|  |        | X      |
| Veuillez expliquer comment elles sont utilisées et par qui (maximum 250).  |        |        |
| 4. Existe-t-il des mécanismes de participation des parties prenantes à l'appui de la gestion forestière durable pour les catégories suivantes ?  | Oui    | Non    |
|  | X      |        |
| Peuples autochtones (si applicable)  | NP     |        |
| Communautés locales  | X      |        |
| <p>Veuillez décrire ces mécanismes et leurs fonctions. Quel est rôle concret joué par les peuples autochtones et/ou les communautés locales dans la réalisation de la gestion forestière durable ? (maximum 250 mots).</p> <p>L'implication des acteurs et plus particulièrement des populations riveraines dans la gestion des massifs forestiers a été constant au niveau des aires protégées. Les structures mises en place dans ce cadre s'appellent « Commissions Paysans-forêts » pour les forêts classées et « Comité Consultatif » au niveau des Parcs et Réserves. Les populations riveraines participent à la définition des objectifs et aux prises de décisions concernant les orientations d'aménagement des forêts de leur localité. Elles mettent en place des comités de surveillance de la forêt pour aider à lutter contre les incendies de forêts et l'exploitation frauduleuse. Une rémunération leur est accordée pour ces travaux. Ces populations bénéficient également de contrats de travaux forestiers (préparation de terrain, plantation d'arbres et entretien des plantations, élagage, éclaircie...) qui leur rapporte des gains substantiels.</p> <p>L'établissement de ce dialogue au niveau local permet d'informer les différents acteurs , de contribuer à mieux coordonner leurs actions et de tirer parti de leurs connaissances en les associant à la réflexion sur la gestion des massifs et de la zone périphérique.</p> |        |        |
| 5. Des programmes de formation et de vulgarisation sont-mis en œuvre pour les peuples autochtones et les communautés locales afin de développer des approches de la gestion des ressources réduisant les pressions exercées sur les forêts ?   | Oui    | Non    |
|  |        | X      |
| Dans l'affirmative, combien de personnes des communautés suivantes en ont bénéficié ?  | 2007   | 2011   |
| Autochtones  |        |        |
| Locales  |        |        |
| <b>PARTIE II : Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts</b>  |        |        |
| <b>Objectif d'ensemble 1 : Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts</b>   |        |        |
| 1. Quelle est l'étendue des forêts et autres terres boisées du pays (1000 ha.) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.1 - Étendue des forêts et des autres terres boisées)   | 2005   | 2010   |
|  | 12 251 | 12 251 |
| 1. Quelle est l'étendue des forêts du pays relevant de la propriété publique/privée (1000 ha) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.2 - Régime de propriété et droits de gestion des forêts).   | 2005   | 2010   |
|  | 6 300  | 6 300  |
| Quelle est l'étendue des forêts du pays relevant de la propriété privée (1000 ha)  | ND     |        |
| Quelle est l'étendue des forêts privées appartenant aux catégories suivantes (1000 ha)   |        |        |

|   |                   |                 |
|---|-------------------|-----------------|
| Particuliers  | ND                |                 |
| Entités et institutions commerciales privées  | ND                |                 |
| Communautés locales, autochtones et tribales  | ND                |                 |
| Veuillez décrire les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 1 relatif aux forêts (maximum 250 mots).  |                   |                 |
| <p>La persistance de la crise sociopolitique de 2002 à 2011 n'a pas permis une exécution cohérente de la politique forestière pour atteindre les résultats escomptés. Toutefois des acquis en matière de gestion durable des forêts méritent d'être relevés et concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration de 86 plans d'aménagements couvrant près de 2,5 millions d'ha de forêts classées ;</li> <li>- l'ouverture de la gestion des forêts classées à des privés sous le contrôle technique de la SODEFOR ;</li> <li>- l'appropriation progressive du concept de gestion durable forestière avec la mise en place du forum de concertation, de discussion et l'instauration de la culture de gestion durable des forêts et de certification forestière avec la création du Groupe National de Travail (GNT-CI) ;</li> <li>- l'adoption des règles nationales de gestion durable des forêts par les parties prenantes sur la base du référentiel régional OAB/OIBT et la prise de conscience de la nécessité d'élaborer des règles de gestion appropriées aux forêts du domaine rural ;</li> <li>- la contribution du secteur privé au reboisement ;</li> <li>- un état de conservation acceptable de la végétation des Parcs Nationaux et Réserves et l'initiation de plans d'aménagement et de gestion des aires protégées ;</li> <li>- la formation de formateurs en audits des systèmes forestiers et certification forestière ;</li> <li>- l'inscription dans la formation des étudiants de niveau ingénieur de conception et ingénieurs des travaux des notions de gestion durable des forêts et de certification forestière afin de les y familiariser ;</li> <li>- l'engagement de les processus FLEGT et REDD+.</li> </ul> |                   |                 |
| <b>Objectif d'ensemble 2 : Renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts</b>  |                   |                 |
| 2. Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la production (1000 ha) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.3 - Désignation et gestion des forêts).   | 2005<br>12 736    | 2010<br>12 736  |
| Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la protection (1000 ha)   | 2 500             |                 |
| Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la conservation (1000 ha)   | 2 100             |                 |
| Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées aux services sociaux (1000 ha)  | 36                |                 |
| 3. Quel est le volume total d'extraction de bois rond industriel (1000 m <sup>3</sup> ) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.11 - Extraction de bois et valeur du bois extrait).  | 2005<br>1 272,118 | 2010<br>845,063 |
| Quelle est la valeur totale de l'extraction de bois rond industriel (1 000 dollars des États-Unis)  | ND                |                 |
| Quel est le volume total d'extraction de bois de feu (1 000 m <sup>3</sup> )  | 40 158,590        |                 |
| Quel est la valeur totale de l'extraction de bois de feu (1 000 dollars des États-Unis)   | ND                |                 |
| Quelle est la valeur totale des produits forestiers non ligneux (1 000 dollars des États-Unis)  | ND                |                 |
| 4. Votre pays a-t-il mis en place un ou des mécanismes de paiement des services écosystémiques ?  | Oui               | Non             |
|   |                   | X               |
| Dans l'affirmative, quel est le montant estimé des paiements des services écosystémiques (1 000 dollars des États-Unis)?  | 2005<br>ND        | 2011<br>ND      |
| Veuillez décrire le fonctionnement de ce ou ces mécanismes (maximum 250 mots).  |                   |                 |
| 5. Quel est le nombre de visiteurs des parcs nationaux et autres aires protégées dans votre pays ?  | 2005<br>10 000    | 2011<br>6 500   |
| 6. Quelle est la superficie des parcs urbains dans votre pays (1 000 ha)?   | 3,4               | 3,4             |
| 7. Quel est le nombre estimé de visiteurs des parcs urbains dans votre pays ?   | 5 000             | 3 000           |
| Veuillez décrire les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 2 relatif aux forêts (maximum 250 mots).  |                   |                 |
| Un Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) a été engagé par le Gouvernement en vue de réformer le  |                   |                 |

|  |                        |                    |
|--|------------------------|--------------------|
| secteur de la conservation de la nature. L'action centrale de ce programme a consisté à prendre une loi pour moderniser la gestion des Parcs Nationaux, préciser leur mode de gestion et créer une structure de gestion de ces massifs ainsi qu'une fondation pour le financement des activités des Aires protégées. Le nouveau mode de gestion des Parcs a prescrit la production d'un plan d'Aménagement pour chaque Parc National et la possibilité de délégation d'une partie des missions, pour l'exploitation touristique par exemple. Des actions ont été entreprises pour compléter le réseau d'aires protégées afin d'obtenir une couverture suffisante de la diversité nationale. Dans ce cadre deux nouvelles aires protégées ont été aménagées dans la région d'Abidjan (Dalhia fleur et Aghien). Avec une superficie totale de 2 100 000 ha correspondant à 6,5% du territoire national, le réseau d'aires protégées de représente un bon échantillon des grands écosystèmes terrestres du pays.  |                        |                    |
| <b>Objectif l'ensemble 3 : Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts en gestion durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable</b>  |                        |                    |
| 8. Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la gestion forestière durable (1000 ha) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.3 - Désignation et gestion des forêts).  | 2005<br>6 300          | 2010<br>6 300      |
| Quelle est l'étendue des forêts dotées de plans de gestion (1 000 ha)  | 2 891                  | 2 891              |
| 9. Votre pays dispose-t-il de forêts relevant de normes de certification reconnues au plan international ?   | Oui                    | Non                |
|  |                        | X                  |
| Si oui, veuillez préciser :  | Norme de certification | Superficie         |
|  |                        |                    |
| Veuillez décrire les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 3 relatif aux forêts (maximum 250 mots).<br>La création d'une structure de gestion des Parcs Nationaux et Réserves disposant d'une autonomie administrative et financière ainsi qu'une Fondation pour la recherche de financements, ont permis de développer des activités qui ont contribué de façon efficace et durable, à la préservation et à la valorisation de gestion durable des aires protégées. Des actions d'extension du réseau de parcs nationaux ont été conduites afin d'obtenir un échantillon de forêts représentatif de la diversité biologique nationale permettant d'assurer le maintien des processus écologiques. Ainsi, les zones susceptibles d'être érigées en parcs nationaux ou réserves dans les forêts de plaine du bloc oriental et le milieu marin, ont été identifiées et les démarches pour les ériger en Parcs sont en cours. Le cadre réglementaire a été revu afin d'encourager la création de réserves naturelles volontaires par des personnes privées. Un projet-pilote de protection et de gestion des forêts sacrées qui constituent une frange importante de zone forestière à protéger au niveau du domaine rural, a été initié.<br>La poursuite de la rédaction de plan d'aménagement et de gestion des forêts de production, la mise en place d'un Groupe National de Travail (GNT) et l'engagement de la Côte d'Ivoire dans les processus FLEGT et REDD+ visent à renforcer la gestion forestière durable. |                        |                    |
| <b>Objectif d'ensemble 4 : Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts</b>   |                        |                    |
| 10. Votre pays dispose-t-il d'un budget public spécifique pour les forêts ?  | Oui                    | Non                |
|  | X                      |                    |
| 11. Quel est le montant total des ressources financières consacrées au développement de la gestion, de l'administration, de la recherche et des ressources humaines en faveur des forêts (1 000 dollars des États-Unis)?   | 2007<br>52 000 000     | 2011<br>56 000 000 |
|  |                        |                    |
| 12. Si les ressources financières en faveur des forêts sont réparties entre plusieurs secteurs, veuillez indiquer les principaux contributeurs :   |                        |                    |
| Agriculture  | NP                     |                    |
| Énergie  | ND                     |                    |
| Eau  | 600 000                |                    |
| Changement climatique  | ND                     |                    |
| Conservation de la nature  | 8 000 000              |                    |
| Autres ; à préciser :  |                        |                    |

|  |                               |      |                               |              |
|--|-------------------------------|------|-------------------------------|--------------|
| 13. Le pays a-t-il été en mesure de mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières pour la mise en œuvre de la gestion forestière durable depuis 2007 ? Si oui, veuillez préciser les sources:   | Oui                           |      | Non                           |              |
|  |                               |      | X                             |              |
| Financements publics nationaux   | 2007 (dollars des États-Unis) |      | 2011 (dollars des États-Unis) |              |
|  | 46 500 000                    |      | 48 000 000                    |              |
| Financements nationaux du secteur privé  | 2007 (dollars des États-Unis) |      | 2011 (dollars des États-Unis) |              |
|  | ND                            |      | ND                            |              |
| Financements externes du secteur privé   | 2007 (dollars des États-Unis) |      | 2011 (dollars des États-Unis) |              |
|  | ND                            |      | ND                            |              |
| En l'absence d'augmentation, veuillez décrire les principaux défis posés à la mobilisation de fonds (maximum 250 mots).<br>Le financement constitue un des défis majeur de la gestion forestière. L'apport de l'Etat reste très faible. Les financements des bailleurs de fonds ont été discontinus et ne permettent pas de consolider les acquis. En dehors de l'Allemagne qui a assuré le financement de l'aménagement forestier sur une période continue de plus de dix ans, la plupart des financements extérieurs ont été réalisés sur une période 5 ans et au terme de la période, il faut attendre plusieurs années avant d'obtenir un autre financement. Seul le financement national pérenne peut permettre d'assurer l'aménagement forestier durable. Les ressources générées par la forêt peuvent permettre d'instaurer un tel mécanisme.   |                               |      |                               |              |
| 14. Votre pays dispose-t-il d'un Fonds forestier national ?  | Oui                           |      | Non                           |              |
|  |                               |      | X                             |              |
| 15. Votre pays est-il donateur ou bénéficiaire d'APD consacrée au secteur forestier ?  | Donateur                      |      | Bénéficiaire                  |              |
|  |                               |      | X                             |              |
| 16. Dans l'affirmative, quelle a été l'APD nette reçue/donnée pour le secteur forestier (1 000 dollars des États-Unis)?  | Donateur                      |      | Bénéficiaire                  |              |
|  | 2007                          | 2010 | 2007                          | 2011         |
|  |                               |      | 2 800<br>000                  | 6 605<br>300 |
| Veuillez décrire dans cette rubrique les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 4 relatif aux forêts (maximum 250 mots).<br>L'aménagement forestier en Côte d'Ivoire est toujours tributaire du budget de l'Etat et du financement des partenaires extérieurs. Ce financement est insuffisant et inadapté. Il ne permet pas de prévoir des financements réguliers sur le moyen ou long terme. Généralement les apports financiers des bailleurs de fonds extérieurs couvrent des périodes de trois à cinq ans. Seule l'Allemagne a octroyé un financement sur près d'une dizaine d'années (fonds KfW) pour l'aménagement des forêts de l'Est de la Côte d'Ivoire, permettant ainsi de consolider les acquis du projet.<br>La révision de la loi forestière a prévu la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la forêt pour corriger cette situation. Les études devant conduire à la création et à la mise en œuvre de ce mécanisme sont en cours et devraient permettre de doter très prochainement le secteur forestier d'un système de financement endogène des activités sur le terme. |                               |      |                               |              |

### PARTIE III : Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Les forêts peuvent contribuer significativement à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la santé, à l'éducation et à l'égalité des sexes. La gestion forestière durable vise à renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cependant, les preuves de cette contribution et une meilleure reconnaissance de la valeur des forêts gérées de façon durable sont difficiles à réunir.

Actuellement, le seul indicateur officiel relatif aux OMD en rapport avec la forêt fournissant des informations sur la proportion de



terres couvertes par des forêts est l'Indicateur 7.1 au titre de l'Objectif 7 : Préserver l'environnement. Cet indicateur ne reflète toutefois pas l'éventail complet des avantages et des services, y compris les avantages socio-économiques, fournis par la forêt à la société, ni les contributions des forêts à la réalisation d'autres OMD. L'établissement de liens directs et indirects entre les forêts et les OMD est déterminant pour garantir la mise en œuvre d'actions concrètes pour inverser la perte de couverture forestière et prévenir la dégradation des forêts tout en optimisant les avantages tirés de la forêt pour parvenir au développement durable.

Le but de cette partie de la formule de rapport est d'explorer les données, éléments de preuve et exemples démontrant la contribution des forêts et de la gestion forestière durable aux OMD, et d'identifier en parallèle les lacunes des systèmes de suivi et le manque d'indicateurs adéquats.

### Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Veillez indiquer les OMD les plus pertinents pour les forêts dans votre pays

#### Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim :

| La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ? <b>oui</b>   | Oui | Non |
|--|-----|-----|
| Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ? <b>oui</b> | X   |     |

Veillez énumérer ces indicateurs.

Les études menées pour la mise en place d'un Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) dans le cadre de la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, ont montré que les cultures vivrières (igname, manioc et banane plantain) et les produits sylvicoles présentent les plus grands potentiels d'augmentation des revenus agricoles et de réduction de la pauvreté. Toutefois, la stratégie de réduction de la pauvreté serait plus efficace si elle est élargie à l'ensemble du secteur agricole et le potentiel de réduction de la pauvreté pourrait être plus grand si la stratégie de croissance est largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

Sur la base de ces conclusions, le programme mis en place comprend les trois secteurs, agriculture, production animales et halieutiques et productions forestières pour espérer réduire de moitié de moitié d'ici l'an 2015, l'extrême pauvreté en la ramenant de 48,9% à 16,2%.

Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).

Les forêts contribuent à l'atteinte de cet objectif par son apport au niveau de deux cibles : « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour » et « Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes de trouver un travail décent et productif ». En effet l'aménagement forestier durable est réalisé avec une forte implication des populations riveraines qui bénéficient de contrats de travaux, de rémunération pour la surveillance et la lutte contre les incendies, de création de micro projets au profit des jeunes et des femmes. Une partie des revenus tirés de l'exploitation forestière est reversée aux comités départementaux de gestion des périmètres d'exploitation et permet de réaliser des œuvres communes pour les populations.

#### Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous :

| La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ? Oui   | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ? OUI | X   |     |

Veillez énumérer ces indicateurs.

Contribue à l'augmentation du niveau d'alphabétisation de la population.

Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).

Un programme d'éducation environnemental a été développé et intégré au programme scolaire de l'enseignement primaire. Les services des Parcs Nationaux ont porté une attention sur les écoles et les villages situés à la périphérie des aires protégées. Un sentier éducatif et un centre d'information sont aménagés dans le Parc National du Banco situé dans la ville d'Abidjan. Il représente, avec celui de Taï, le Parc National le plus visité.

|   |     |     |
|---|-----|-----|
| <b>Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes:</b>  |     |     |
| La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?   | Oui | Non |
| Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?   |     | X   |
| Veuillez énumérer ces indicateurs.  |     |     |
| Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).   |     |     |
| <b>Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile et post-infantile :</b>  |     |     |
| La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?   | Oui | Non |
| Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?   |     | X   |
| Veuillez énumérer ces indicateurs.  |     |     |
| Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).   |     |     |
| <b>Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle :</b>   |     |     |
| La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?   | Oui | Non |
| Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?   |     | X   |
| Veuillez énumérer ces indicateurs.  |     |     |
| Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).   |     |     |
| <b>Goal 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies :</b>  |     |     |
| La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?   | Oui | Non |
| Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?   |     | X   |
| Veuillez énumérer ces indicateurs.  |     |     |
| Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).   |     |     |
| <b>Objectif 7 : Préserver l'environnement :</b>   |     |     |
| La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?   | Oui | Non |
| Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ? OUI   | X   |     |
| Veuillez énumérer ces indicateurs.<br>Indicateur 7.1 : Les proportions de zones forestières - Indicateur 7.2 : Emission de CO2<br>Indicateur 7.5 : Proportion de ressources d'eau totales utilisées - Indicateur 7.7 : Proportion d'espèces menacées d'extinction   |     |     |
| Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).<br>Les forêts classées et Aires Protégées couvrent une superficie totale de 6 400 000 ha soit 19,8% du territoire national. Le seuil de 20% sera atteint d'ici à 2015 par la mise en œuvre du programme de gestion des aires protégées avec la possibilité donnée par la loi de créer des réserves volontaires. . |     |     |

|  |     |     |
|--|-----|-----|
| <p>La mise en œuvre du programme national de reboisement permettra d'accroître les superficies réhabilitées et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'engagement de la Côte dans les processus FLEGT et REDD+ vont contribuer à la réduction de la déforestation.</p> <p>La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel important de ressource en eau mobilisable estimé à 77 milliards de m<sup>3</sup> dont 39 milliards de m<sup>3</sup> d'eaux de surface et 38 milliards de m<sup>3</sup> d'eaux souterraines permettant de couvrir tous les besoins. Des actions sont en cours pour la protection des bassins versants en vue de leur préservation. Ces actions seront renforcées pour en vue de garantir la couverture des demandes besoins futurs de différents usages. Les espèces végétales et animales menacées d'extinction sont protégées dans les forêts du Domaine Permanent de l'Etat.</p> |     |     |
| <p><b>Objectif 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement :</b></p>  |     |     |
| <p>La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ? oui</p>   | Oui | Non |
| <p>Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ? oui</p>   |     |     |
| <p>Veillez énumérer ces indicateurs.</p> <p>8.3.1 : Proportion de l'APD qui est déliée (non affectée)</p>  |     |     |
| <p>Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).</p> <p>Le secteur Forêt/Environnement bénéficie d'un financement important de la République du Japon d'un montant de près de 12 millions de \$US pour l'acquisition d'équipements et d'infrastructures en vue de l'aménagement durable de certaines forêts classées et d'aires protégées. Depuis l'atteinte du point d'achèvement PPTE par la Côte d'Ivoire, de nouveaux financements notamment de la France à travers son sont disponibles pour la forêt et l'environnement.</p>   |     |     |
| <p>Décrivez brièvement les études de cas et les succès en matière de collecte de données sur la contribution des forêts à la réalisation des OMD susceptibles de servir d'exemples de bonne pratique à d'autre pays (maximum 250 mots).</p>  |     |     |